



Assemblée générale

Distr. générale
8 mars 2018
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Bermudes

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique	5
II. Budget	6
III. Situation économique	6
A. Généralités	6
B. Services financier	7
C. Tourisme	8
D. Bâtiment	8
E. Transports et communications	9
IV. Situation sociale	9
A. Généralités	9
B. Emploi	9
C. Éducation	10
D. Santé publique	10

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 15 décembre 2017 en application de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs, disponibles à l'adresse suivante : www.un.org/en/decolonization/workingpapers.shtml.



E.	Criminalité et sécurité publique	11
F.	Droits de l’homme et questions connexes	12
V.	Environnement	13
VI.	Questions militaires	14
VII.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	14
VIII.	Statut futur du territoire	15
A.	Position du gouvernement du territoire	15
B.	Position de la Puissance administrante	15
IX.	Décisions prises par l’Assemblée générale	16
Annexe		
	Carte des Bermudes	19

Le territoire en bref

Territoire : Les Bermudes sont un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentant de la Puissance administrante : John Rankin, Gouverneur (depuis décembre 2016)

Situation géographique : Les Bermudes se situent dans la partie occidentale de l'océan Atlantique, à environ 917 kilomètres à l'est des côtes de l'État de Caroline du Nord (États-Unis d'Amérique). L'archipel est composé de 8 îles principales et de 130 îles plus petites.

Superficie : 53,35 km²

Zone économique exclusive : 450 370 km²

Population : 61 658 habitants (estimation de 2017)

Espérance de vie à la naissance : 81,5 ans [77,7 ans pour les hommes ; 85,1 ans pour les femmes (estimations de 2017)]

Composition ethnique : Environ 54 % de noirs, 31 % de blancs et 15 % de métis et autres groupes ethniques (recensement de 2010)

Langues : Anglais

Capitale : Hamilton

Chef du gouvernement du territoire : David Burt, Premier Ministre

Principaux partis politiques : Progressive Labour Party (Parti travailliste progressiste) ; One Bermuda Alliance (Alliance pour les Bermudes unies)

Élections : Les dernières élections ont eu lieu le 18 juillet 2017 ; les prochaines sont prévues pour juillet 2022.

Parlement : Parlement bicaméral, composé d'un sénat de 11 membres désignés par le Gouverneur (3 à sa discrétion, 5 sur recommandation du Premier Ministre et 3 sur celle du chef de l'opposition) et d'une assemblée législative de 36 membres, élus dans 36 circonscriptions pour un mandat d'une durée maximum de cinq ans.

Produit intérieur brut (PIB) par habitant : 99 316 dollars (estimations de 2016)

Économie : Services financiers, tourisme

Principaux partenaires commerciaux : Canada, États-Unis, Royaume-Uni et États membres de la Communauté des Caraïbes

Taux de chômage : 7 % (2017)

Monnaie : Dollar des Bermudes, indexé à parité sur le dollar des États-Unis

Aperçu historique : Découvert en 1505 par l'explorateur espagnol Juan de Bermudez, le territoire a été dénommé « La Bermuda » en 1510. Il est demeuré inhabité jusqu'en 1609, quand des colons britanniques qui étaient en route pour la Virginie et dont le navire avait fait naufrage sur l'un des récifs s'y sont installés. En 1612, le Roi Jacques I^{er} a étendu la charte de la Compagnie de Virginie aux Bermudes. En 1684, après la révocation de la charte de la Compagnie, l'administration de l'archipel a été transférée à la Couronne britannique.

I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique

1. La Constitution des Bermudes, adoptée en 1968, a été modifiée à cinq reprises, la dernière fois en 2003. Selon la Puissance administrante, elle confère au territoire une autonomie interne presque totale et ne laisse au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord qu'un droit de regard constitutionnel réduit au minimum. Le Gouverneur et commandant en chef des forces armées, nommé par la Couronne britannique, est responsable de la défense, des affaires extérieures, de la sécurité intérieure et de la police.

2. Le territoire est doté d'un régime parlementaire. Le gouvernement se compose d'un gouverneur, d'un vice-gouverneur, d'un conseil des ministres et d'un parlement bicaméral. Le Gouverneur nomme au poste de Premier Ministre le membre de la Chambre d'assemblée qui semble le plus à même d'être investi de la confiance de la majorité des 36 membres, qui représentent chacun une circonscription parlementaire. Le Premier Ministre dirige un conseil, qui comprend au moins six autres ministres.

3. Le droit et le système juridique des Bermudes reposent sur l'application de la *common law* anglaise et des principes de l'*equity*, sur la législation du Royaume-Uni (en vigueur depuis 1612) applicable aux Bermudes et sur les lois adoptées par le Parlement des Bermudes. Les membres de l'appareil judiciaire sont nommés sur avis du Président de la Cour suprême. Le territoire compte trois juridictions : le Tribunal d'instance, la Cour suprême et la Cour d'appel. La loi de 2002 intitulée *British Overseas Territories Act* accorde la citoyenneté britannique aux ressortissants des territoires britanniques d'outre-mer.

4. Pour pouvoir voter lors des élections générales ou des référendums, il faut avoir 18 ans révolus, être bermudien de naissance ou par naturalisation, ou alors non bermudien inscrit sur la liste des électeurs au 1^{er} mai 1976. Le 18 juillet 2017, des élections générales ont été tenues pour élire les 36 membres de la Chambre d'assemblée et le Progressive Labour Party a remporté 24 sièges. Membre du parti, David Burt a pris ses fonctions de Premier Ministre le jour suivant, succédant à Michael Dunkley, du parti One Bermuda Alliance, lequel occupait ce poste depuis le 20 mai 2014. Alors âgé de 38 ans, David Burt est devenu le plus jeune Premier Ministre des Bermudes.

5. En 1995, un référendum sur la question de l'indépendance a été organisé. Sur les 58,8 % d'électeurs inscrits ayant participé, un nombre assez faible pour les Bermudes selon la Puissance administrante, 73,6 % se sont prononcés contre l'indépendance. Le Progressive Labour Party, qui était alors dans l'opposition, avait appelé les partisans de l'indépendance à s'abstenir, au motif que cette question méritait d'être tranchée dans le cadre d'élections générales.

6. Dans son rapport de 2005, la Commission pour l'indépendance des Bermudes avait noté que la question raciale faisait depuis toujours partie du paysage social, économique et politique de l'archipel. Les divisions raciales déterminent, dans une large mesure, la position à l'égard de l'indépendance et le choix de la méthode à utiliser pour savoir ce que souhaite la population. En 2005, le Progressive Labour Party, alors au pouvoir, a tenu à ce que la question de l'indépendance soit réglée dans le cadre d'une élection. Il aurait publiquement manifesté son désir de désengagement par rapport au Royaume-Uni. Le United Bermuda Party, précurseur de la One Bermuda Alliance, était en revanche favorable à un référendum. La Commission pour l'indépendance des Bermudes a donc conclu qu'il revenait aux deux partis politiques de faire valoir les mérites respectifs de chaque méthode.

7. Dans un entretien donné le 14 septembre 2017, le Premier Ministre a déclaré que, bien que l'obtention de l'indépendance soit une question inscrite dans les statuts de son parti, son gouvernement ne souhaitait pas la mettre alors à l'ordre du jour puisqu'il cherchait à faire prospérer l'économie et à régler les problèmes qui se posaient directement sur le territoire.

II. Budget

8. L'exercice budgétaire des Bermudes commence en avril. Selon le budget pour l'exercice 2018/19 que le gouvernement du territoire a présenté, le 16 février 2018, les recettes et l'ensemble des dépenses devraient respectivement s'élever à 1,09 milliard de dollars et à 1,18 milliard de dollars. En outre, pour l'exercice 2017/18, les recettes devraient se monter à 1,04 milliard de dollars (soit 1,9 million de plus que le montant initialement prévu) et les frais de fonctionnement à 921,5 millions de dollars, les dépenses en capital ont été réévaluées à 60,4 millions de dollars et les coûts des services liés à la dette devraient atteindre 4,5 millions de dollars ; tous ces chiffres sont inférieurs aux prévisions. Le montant du déficit total a été réévalué à 119,2 millions de dollars, soit 62,8 millions de dollars ou 35 % de moins que le déficit pour l'exercice 2016/17.

II. Situation économique

A. Généralités

9. L'économie des Bermudes repose essentiellement sur la prestation de services financiers à des entreprises internationales et sur le tourisme. Selon la Puissance administrante, le secteur industriel n'est guère développé et l'activité agricole est limitée, dans la mesure où le territoire ne compte que 20 % de terres cultivables.

10. Selon le rapport sur l'économie nationale des Bermudes (National Economic Report of Bermuda, 2017), publié par le Ministère des finances en février 2018, le PIB à prix courants du territoire a augmenté de 3,4 % entre 2015 et 2016, marquant une quatrième année de croissance nominale consécutive après quatre années de déclin. Le PIB nominal a atteint environ 6,13 milliards de dollars, soit 204,3 millions de dollars de plus que le chiffre révisé de 2015, estimé à environ 5,9 milliards de dollars. Par conséquent, le PIB par habitant est passé de 95 943 dollars en 2015 à 99 316 dollars en 2016. Toutefois, corrigé de l'inflation, le PIB réel a baissé de 0,1 % en 2016. La même année, seuls 2 des 15 secteurs d'activité bermudiens (la production industrielle et l'administration publique) n'ont pas enregistré de croissance de la valeur ajoutée. Selon la Puissance administrante, le secteur ayant connu la plus forte hausse est celui des services collectifs et sociaux et des services à la personne (de 126,4 millions à 144,2 millions de dollars, soit + 14 %), laquelle s'explique par la croissance des activités récréatives, culturelles et sportives liées à l'organisation sur le territoire de la trente-cinquième Coupe de l'America en 2017.

11. Selon la Puissance administrante, le gouvernement du territoire poursuit une stratégie double visant à améliorer la situation économique tout en maîtrisant la dépense et la dette publiques.

B. Services financier

12. D'après la Puissance administrante, les Bermudes sont une place financière et un centre d'affaires parmi les plus importants au niveau mondial, ces activités représentant quelque 27 % du PIB du territoire. Les Bermudes se classent par ailleurs parmi les premiers marchés internationaux de l'assurance et de la réassurance à grande échelle.

13. L'Autorité monétaire des Bermudes (Bermuda Monetary Authority), qui assure de façon centralisée la surveillance du secteur des services financiers du territoire, est habilitée à collecter des amendes. Le territoire n'a pas de banque centrale ; ce sont les banques commerciales qui gèrent l'indexation de la monnaie sur le dollar des États-Unis en répondant à l'offre et à la demande en respectant la parité. Les réserves de change du territoire sont détenues par les banques, et non par l'Autorité monétaire des Bermudes.

14. D'après les informations fournies par la Puissance administrante, au premier semestre 2017, 362 nouveaux partenariats et entreprises internationaux ont été enregistrés aux Bermudes (contre 399 à la même période en 2016, soit une diminution de 9,3 %). En outre, 23 nouveaux assureurs et intermédiaires ont été recensés sur la même période en 2017.

15. Selon la Puissance administrante, les Bermudes n'ont jamais eu de législation sur la protection du secret bancaire et tiennent un registre sur la propriété effective privée depuis les années 40. Ce registre centralisé contient des informations détaillées sur les propriétaires réels des entreprises privées ayant des activités aux Bermudes. L'autorité publique qui en a la charge le met automatiquement à jour à chaque transfert de propriété. D'après les dispositions réglementaires, les actionnaires majoritaires des institutions financières doivent avoir reçu l'agrément de l'Autorité monétaire.

16. Depuis plus de 70 ans, les Bermudes exigent que les entités souhaitant créer une société sur le territoire fournissent des informations sur les propriétaires réels. Aujourd'hui, si ces derniers détiennent plus de 10 % du capital, ils font l'objet d'une enquête de l'Autorité monétaire, qui soumet également à des contrôles les cessions d'actions à des non-Bermudiens et conserve toutes les informations sur les propriétaires réels qu'elle recueille dans le cadre de la procédure d'enquête.

17. Le gouvernement du territoire échange ces informations avec les autorités compétentes du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, avec qui il a passé des accords internationaux. En avril 2016, les Bermudes et le Royaume-Uni ont conclu un arrangement bilatéral d'échange d'informations sur les propriétaires réels pour que leurs services de répression puissent accéder rapidement à ces données en ce qui concerne les entreprises et les personnes morales enregistrées sur leur territoire.

18. Dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, tenue à Londres les 28 et 29 novembre 2017, les représentants des territoires d'outre-mer et du Royaume-Uni ont salué les progrès réalisés par les territoires et les centres financiers dans la mise en œuvre des dispositifs prévus dans l'échange de notes relatives aux échanges de renseignements sur la propriété effective entre forces de l'ordre, y compris l'établissement de nouveaux systèmes sécurisés de collecte, d'échange et d'utilisation de ces données, là où il n'en existait pas encore. Le Comité ministériel conjoint s'est engagé à vérifier l'efficacité des dispositifs six mois avant leur mise en service. Il s'est félicité de la coopération dont les territoires d'outre-mer ont fait preuve dans le cadre des efforts

menés par la communauté internationale pour promouvoir la transparence fiscale et lutter contre la criminalité financière, ainsi que des échanges constructifs qu'ils ont eus avec le Groupe Code de conduite (fiscalité des entreprises) de l'Union européenne et de leur participation à la première réunion du Forum mondial sur le recouvrement d'avoirs. Il a également réitéré sa volonté d'être à la tête des efforts visant à lutter contre la corruption et s'est engagé à donner la priorité aux travaux menés pour étendre rapidement la portée de la Convention des Nations Unies contre la corruption aux territoires, en particulier à ceux qui en ont fait la demande, et pour donner une direction claire à ce processus, en se fondant sur la réunion tenue durant la septième session de la Conférence des États parties à la Convention organisée à Vienne du 6 au 10 novembre 2017.

19. En septembre 2013, les Bermudes ont adhéré à la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), pour faciliter la coopération entre territoires en ce qui concerne le calcul et la collecte de l'impôt, et en particulier pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales. La Convention est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2014. D'après les informations communiquées par la Puissance administrante, fin 2016, les Bermudes avaient passé des accords multilatéraux d'échange de renseignements en matière fiscale avec 106 partenaires dans le cadre de leur adhésion à la Convention (avec les membres du Groupe des Vingt et de l'OCDE, tous les États membres de l'Union européenne et divers pays).

C. Tourisme

20. Selon les statistiques du gouvernement, en 2016, les Bermudes ont accueilli 646 465 visiteurs (contre 600 313 en 2015), lesquels ont dépensé au total 358,4 millions de dollars (contre 304,3 millions de dollars en 2015). Cette même année, le tourisme a rapporté 228 millions de dollars, soit 22,8 % des recettes publiques. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, ce secteur a directement compté pour 4,7 % du PIB et directement ou indirectement employé 7,8 % de la population active du territoire (2 611 emplois, contre 2 510 en 2015). Le territoire a accueilli 397 904 croisiéristes (contre 377 522 en 2015) tandis que 244 491 personnes sont arrivées par avion (contre 219 814 en 2015).

21. En outre, les statistiques officielles du gouvernement du territoire indiquent qu'au troisième trimestre de 2017, le nombre de visiteurs était d'environ 565 000, parmi lesquels 350 600 croisiéristes.

22. Selon la Puissance administrante, le budget alloué au Ministère du tourisme, des transports et des municipalités pour l'exercice 2017/18 s'élevait à environ 39,5 millions de dollars [dont 25 millions de dollars ont été alloués à l'Autorité bermudienne du tourisme (Bermuda Tourism Authority)]. Par ailleurs, le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a compté pour 4,3 % du PIB à prix constants en 2016 (contre 4,1 % en 2015).

D. Bâtiment

23. En 2016, le secteur du bâtiment et les activités extractives ont connu une croissance de 10,7 % par rapport à 2015 et représenté 211,0 millions de dollars. Leur valeur ajoutée a augmenté de 8,3 %, notamment grâce à la poursuite des activités de construction engagées dans le cadre de la trente-cinquième Coupe de l'America et à

des travaux de rénovation dans l'un des plus grands hôtels du territoire. Selon la Puissance administrante, les travaux ont concerné pour 35 % des logements résidentiels et ont été entrepris pour 68 % par le secteur privé et pour 32 % par le secteur public. En 2017, plusieurs projets d'aménagement hôtelier étaient en cours et le nouvel aéroport a vu le jour.

E. Transports et communications

24. Desservies par un réseau d'environ 200 kilomètres de routes goudronnées publiques et 400 kilomètres de routes privées, les Bermudes ont une circulation routière très dense, avec environ 79 véhicules au kilomètre en 2016. L'interdiction de posséder plus d'une voiture par ménage et de louer des véhicules a donné lieu à la mise en place d'un réseau public de bus et de transbordeurs. Selon la Puissance administrante, les Bermudes sont en train de modifier la loi de 1951 intitulée *Motor Car Act* pour autoriser pour la première fois la location de petits véhicules. En tout, 47 387 véhicules routiers étaient immatriculés en 2016, un nombre en augmentation pour la deuxième année consécutive depuis 2015, après six années de baisse.

25. Des vols commerciaux réguliers relient les Bermudes à plusieurs destinations aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni. Le territoire a ses propres organismes de réglementation maritime et aérienne, qui tiennent à jour des registres : l'Autorité de l'aviation civile et l'Autorité des transports maritimes (Bermuda Shipping and Maritime Authority).

26. Selon le rapport sur la situation des technologies de l'information et des communications aux Bermudes en 2016 (State of information and communications technology in Bermuda 2016), publié par le gouvernement du territoire la même année, 83 % des ménages avaient une ligne de téléphone fixe (contre 87 % en 2014/15) et 89 % avaient un téléphone mobile (contre 86 % en 2014/15). En outre, 92 % des ménages et 100 % des entreprises avaient accès à Internet.

IV. Situation sociale

A. Généralités

27. Selon le budget présenté pour l'exercice 2018/19, le Ministère de l'éducation et de la valorisation de la population active devrait recevoir une enveloppe de 140,5 millions de dollars (soit 11,9 % de l'ensemble des dépenses publiques prévues pour cet exercice et 5,8 millions de dollars de plus par rapport à l'exercice précédent) pour financer des formations professionnelles supplémentaires et améliorer les programmes d'enseignement.

B. Emploi

28. Les données préliminaires tirées de l'enquête de 2017 du gouvernement du territoire sur l'emploi indiquent que le nombre total d'emplois aux Bermudes a légèrement augmenté, passant de 33 481 en 2016 à 33 521 en 2017, le record ayant été atteint en 2008 avec 40 213 emplois. Selon la Puissance administrante, le nombre de Bermudiens ayant un emploi est passé de 23 494 en 2016 à 23 578 en 2017 (soit une augmentation 0,4 %). Le taux de chômage officiel est de 7 % depuis 2015.

29. Selon la Puissance administrante, le département compétent (Department of Workforce Development) du Ministère de l'éducation et de la valorisation de la population active prévoit de lancer un plan national stratégique de valorisation de la population active en 2018, qui remplacera la deuxième partie du Plan national de formation dont le but initial était de mettre au point des stratégies de revitalisation de l'économie et de création d'emplois.

30. Base de données nationale gérée par le Département de la valorisation de la population active depuis novembre 2013, le Conseil bermudien pour l'emploi (Bermuda Job Board) est à la disposition des Bermudiens en recherche d'emploi, son principal objectif étant de regrouper et de centraliser les offres proposées sur le territoire, afin de faciliter la mise en relation des travailleurs et des employeurs, de proposer davantage d'offres aux Bermudiens qualifiés et, à terme, de réduire la nécessité de demander un permis de travail. Selon la Puissance administrante, au 1^{er} décembre 2017, plus de 1 816 employeurs et 11 540 demandeurs d'emploi étaient inscrits dans la base de données.

31. Mis en place par le Ministère de l'intérieur et chargé de réviser, de mettre à jour et d'améliorer la législation du travail, le Comité de la réforme législative (Law Reform Committee) a continué d'œuvrer à la consolidation du droit du travail. Selon la Puissance administrante, de nouveaux projets de loi devraient être présentés durant la session parlementaire de 2018.

C. Éducation

32. Selon le budget présenté pour l'exercice 2018/19, le Département de l'éducation (Department of Education) a reçu une enveloppe d'environ 114 millions de dollars à l'appui de son objectif d'ensemble, qui consiste à jouer un rôle stratégique dans la promotion, la surveillance et l'orientation de programmes scolaires de qualité.

33. Aux Bermudes, la scolarité est obligatoire de 5 à 18 ans et gratuite dans les écoles publiques. Le territoire compte 10 écoles maternelles, 18 écoles primaires, 5 collèges, 1 école pour enfants ayant des besoins particuliers et 2 lycées dans le système public, où, selon les données de la Puissance administrante, l'on dénombrait 4 945 élèves en septembre 2017. On recense également un certain nombre d'écoles privées, dont six pour les premières années de l'enseignement primaire. Ces établissements assurent l'éducation de 40 % des élèves appartenant à la tranche d'âge dans laquelle l'enseignement est obligatoire et ne reçoivent aucun financement de l'État. En 2017, 9 318 élèves étaient scolarisés dans une école privée ou publique ou dans l'enseignement supérieur (Bermuda College).

34. Les étudiants des territoires d'outre-mer acquittent dans les universités britanniques les mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques à condition d'avoir vécu dans un territoire d'outre-mer britannique, dans l'Espace économique européen ou en Suisse les trois années précédant leur inscription en première année universitaire. Par ailleurs, ils peuvent bénéficier des fonds que l'Union européenne consacre à l'enseignement supérieur ou professionnel.

D. Santé publique

35. Selon le projet de budget pour l'exercice 2018/19, le Ministère de la santé a reçu une enveloppe de 190 millions de dollars (soit 16,1 % du montant total des dépenses publiques prévues), ce qui représente, selon les informations fournies par la Puissance

administrante, une augmentation par rapport aux 162,7 millions de dollars alloués en 2017/18 (14,6 % du montant total des dépenses publiques). Outre ses activités de réglementation, le Ministère définit les grandes orientations du secteur de la santé, assure des services de santé publique et des services pour les personnes âgées et les handicapés, administre un hôpital de soins intensifs et un hôpital psychiatrique, garantit des régimes d'assurance maladie accessibles et met en place des organismes de réglementation des activités des professionnels de santé et du domaine de l'assurance maladie. Le territoire est doté d'un système de financement hybride des soins de santé, composé de fonds publics directs, d'une assurance santé et de subventions publiques.

36. Les Bermudes, qui affichent un taux de fécondité faible, doivent faire face au vieillissement de leur population. D'après les statistiques fournies par la Puissance administrante, la part des habitants âgés de 65 ans ou plus devait s'élever à 18 % en 2017, contre 12 % en 2007. En 2016, l'indice synthétique de fécondité était de 1,5 naissance par femme, un chiffre inférieur au taux de renouvellement des générations (2,1 naissances par femme). Selon les estimations de la Puissance administrante, en 2017, l'espérance de vie à la naissance était de 81,5 ans (85,1 ans pour les femmes et 77,7 ans pour les hommes). L'espérance de vie des blancs est de quatre ans supérieure à celle du reste de la population.

E. Criminalité et sécurité publique

37. Sur le plan administratif, le Ministère de la sécurité nationale est responsable du Régiment royal des Bermudes (Royal Bermuda Regiment), des services de police (Bermuda Police Service), des services de sauvetage et de lutte contre les incendies (Bermuda Fire and Rescue Service), de la police des frontières (Border Control) et du Département de la lutte antidrogue (Department for National Drug Control). Il veille en outre à ce que tous les services et départements placés sous son autorité collaborent pour promouvoir la sécurité sous toutes ses formes sur le territoire.

38. Les services de police assurent la sécurité publique sur le territoire et veillent notamment à l'application stricte de la loi, à la participation de la population et à des enquêtes rigoureuses débouchant sur des condamnations. Ils continuent de s'attacher en priorité à : a) améliorer la confiance de la population ; b) assurer une présence policière très visible sur le terrain ; c) intervenir rapidement en cas d'urgence ; d) mener des enquêtes rapides et de qualité ; e) protéger les personnes vulnérables. Le groupe interinstitutions de lutte contre les bandes organisées continue d'élaborer des programmes pour prévenir et réduire les délits commis par ces bandes.

39. En 2017, le Royaume-Uni a continué de financer les services d'un conseiller en matière de maintien de l'ordre basé à Miami (États-Unis), qui a coordonné, géré et facilité la formation des forces de l'ordre du territoire et leur a fourni des conseils stratégiques afin qu'ils acquièrent de nouvelles techniques et compétences. En outre, le navire RFA *Mounts Bay* sillonne les Caraïbes depuis janvier 2017 dans le cadre des activités de patrouille de la marine royale dans l'Atlantique nord, pour assurer une présence maritime britannique et fournir une aide humanitaire, des secours en cas de catastrophe et des communications de crise dans la région tout au long de l'année. Le navire a également participé, avec des garde-côtes et d'autres flottes de la région, à la lutte contre les activités illégales en haute mer. Les navires RFA *Mounts Bay* et HMS *Ocean* ont apporté une assistance humanitaire vitale à la région, en particulier aux trois territoires (Anguilla, les Îles Vierges britanniques et les Îles Turques et Caïques) qui ont été frappés par les ouragans Irma et Maria en septembre.

F. Droits de l'homme et questions connexes

40. Les grands instruments internationaux et européens relatifs aux droits de l'homme s'appliquent aux Bermudes, y compris la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Selon la Puissance administrante, sa ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a officiellement été étendue aux territoire des Bermudes en mars 2017, avec deux réserves portant sur l'article premier et le paragraphe 4 de l'article 15 de la Convention. Le gouvernement du territoire a expliqué en février 2017 que la première réserve visait à préserver la position des Bermudes selon laquelle seuls des hommes pouvaient s'enrôler dans le Régiment royal et que les organisations religieuses ne seraient pas forcées d'accepter le sacerdoce des femmes. La deuxième réserve tenait compte des dispositions constitutionnelles et migratoires du territoire, desquelles il découlait qu'une Bermudienne mariée à un non-Bermudien était discriminée, ce dernier n'ayant pas les mêmes droits qu'une non-Bermudienne mariée à un Bermudien.

41. La Commission des droits de l'homme des Bermudes (Human Rights Commission of Bermuda) a été créée en 1982 en vertu de la loi de 1981 intitulée *Human Rights Act*. Selon le gouvernement du territoire, ses activités consistent principalement à : mettre à disposition des moyens rapides et efficaces d'examiner des plaintes individuelles concernant les droits de l'homme, le harcèlement sexuel et les différentes formes d'incapacité ; faire connaître les droits de l'homme aux Bermudes et encourager la population à respecter les principes d'égalité ; contribuer à lever les obstacles à l'égalité en matière d'emploi et d'accès aux services.

42. À la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, les dirigeants du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer ont fait part de leur volonté commune de continuer à promouvoir le respect des droits de l'homme et des obligations internationales dans les territoires. Dans le communiqué adopté à cette réunion, ils ont salué la participation constructive des territoires aux préparatifs de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme à cet égard. Les dirigeants des territoires d'outre-mer ont également réaffirmé leur volonté d'appliquer les normes les plus élevées possible en matière de protection des enfants et de promotion de leur bien-être dans les territoires. À la réunion, les dirigeants du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer ont examiné les progrès accomplis s'agissant de la promotion de la coopération interinstitutions dans les territoires et d'établissement de plans d'intervention nationaux visant à définir des priorités en matière de politiques publiques. Ils ont également pris note des difficultés particulières auxquelles faisaient face les territoires touchés par les récents ouragans et sont convenus que le bien-être des enfants devrait demeurer une priorité absolue dans les plans de reconstruction, ce qui passe notamment par la reconstruction des écoles. Enfin, ils ont salué les progrès qui avaient été faits dans le cadre du mémorandum d'accord visant à encourager les territoires à collaborer plus efficacement dans ce domaine.

V. Environnement

43. Selon la Puissance administrante, le Ministère de l'environnement a été dissout en juillet 2017 et ses attributions ont été réparties entre d'une part le Département des parcs (Department of Parks), qui relève du Ministère des travaux publics, et d'autre part le Département de la planification (Department of Planning) et le Département de l'environnement et des ressources naturelles (Department of Environment and Natural Resources), qui relèvent du Ministère de l'intérieur, les fonds et ressources alloués dans ce domaine demeurant inchangés. Le Département de l'environnement et des ressources naturelles est chargé de soutenir l'agriculture locale et le secteur de la pêche, de protéger le patrimoine maritime, de promouvoir la lutte contre la pollution, la gestion des droits d'usage de l'eau et des réserves naturelles terrestres, la conservation des espèces menacées, la maîtrise de la faune autochtone, la lutte contre les parasites invasifs et de concourir au bon fonctionnement de l'aquarium, du musée et du zoo des Bermudes.

44. Selon la Puissance administrante, le Ministère de l'intérieur a particulièrement mis l'accent sur la promotion et l'expansion de la Commission de la mer des Sargasses, créée en application de la Déclaration de Hamilton sur la collaboration aux fins de la conservation de la mer des Sargasses, afin d'améliorer la gestion de l'ensemble de cette zone maritime, qui a été reconnue dans la Déclaration comme étant un écosystème hauturier important. Le Ministre bermudien de l'environnement a présidé la troisième réunion conjointe de la Commission et des signataires de la Déclaration, qui s'est tenue aux Açores (Portugal) les 18 et 19 avril 2017.

45. Les Bermudes continuent de promouvoir la gestion durable de leurs zones de pêche et d'améliorer leur sécurité alimentaire. Selon la Puissance administrante, des pêcheurs et des fonctionnaires ont observé que des poissons se regroupaient pour se reproduire plus tôt dans l'année, certainement en raison de l'élévation de la température de l'eau. Par ailleurs, une stratégie nationale liée aux cultures a été élaborée pour orienter l'action publique concernant l'amélioration de la production alimentaire locale.

46. L'énergie électrique est fournie à environ 98 % par une seule entreprise privée et produite exclusivement à partir de combustibles fossiles. Les 2 % restants sont produits par l'incinérateur de déchets à valorisation énergétique de Tynes Bay, propriété du Ministère des travaux publics qui l'exploite.

47. Selon la Puissance administrante, la modification en décembre 2017 de la loi de 1986 intitulée *Bermuda National Parks Act* a permis de protéger 16 zones supplémentaires (un peu plus de 36 hectares) dans le cadre du réseau des parcs nationaux. Par ailleurs, avec le reclassement de sept parcs en réserves naturelles, le réseau compte désormais 112 zones protégées (environ 460 hectares).

48. Dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, les représentants du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer ont souligné que les dommages infligés par les ouragans Irma et Maria avaient rappelé la vulnérabilité des territoires aux phénomènes causés par les changements climatiques et les effets dévastateurs qu'ils pouvaient avoir sur les vies et les moyens de subsistance de ceux qui y habitaient. Les représentants se sont engagés à continuer d'œuvrer dans un esprit de coopération mutuelle en prévision des réunions internationales sur les changements climatiques, afin de faire en sorte qu'il soit pleinement tenu compte des vues et priorités des territoires lors des négociations. Ils sont convenus qu'un représentant des territoires participerait, en tant que membre

de la délégation britannique, à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Katowice (Pologne) du 3 au 14 décembre 2018, soulignant l'intérêt de leur participation en vue de faire valoir d'une seule voix la nécessité d'adopter des objectifs particulièrement ambitieux dans ce domaine. Le Royaume-Uni a réaffirmé sa volonté de collaborer avec les territoires d'outre-mer en vue d'élargir l'application des traités sur les changements climatiques aux territoires, notamment en entamant le processus de ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto par les territoires qui se sont montrés disposés à le faire, en organisant une première consultation avec les territoires qui souhaitent participer aux réunions sur l'Accord de Paris, prévues durant le premier semestre de 2018. L'accent a été mis sur l'importance des travaux menés dans les territoires sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, ainsi que sur la collaboration entre les territoires aux fins de la mise en commun des pratiques optimales sur la gestion de l'environnement et les questions relatives aux changements climatiques, notamment dans le cadre de réunions annuelles de leurs ministres de l'environnement.

VI. Questions militaires

49. Les Bermudes disposent d'un régiment de défense de quelque 420 soldats appelé Régiment royal des Bermudes, dont les effectifs sont composés d'un « noyau » d'environ 140 militaires recrutés pour un service de longue durée et de 30 soldats à temps plein, les autres soldats étant des militaires à temps partiel. En 2015, la loi intitulée *Defence Act* a été modifiée afin d'accroître les effectifs du Régiment et de pouvoir les maintenir grâce à l'enrôlement volontaire. À défaut, le Gouverneur peut soit revoir les attributions du Régiment pour tenir compte du nombre de militaires manquants, soit autoriser la conscription pour atteindre l'effectif nécessaire. Si, jusque-là, les membres du Régiment étaient des appelés tirés au sort, en 2015 et 2016, ils étaient pour la première fois tous volontaires.

50. Le Régiment collabore régulièrement avec les gouvernements de pays étrangers et leurs armées, y compris le Canada, les États-Unis et la Jamaïque, et apporte son concours aux opérations de secours en cas de catastrophe menées dans d'autres territoires administrés par le Royaume-Uni.

51. En outre, selon la Puissance administrante, l'unité navale du Régiment (Royal Bermuda Regiment Boat Troop) aide la police des Bermudes à mener des patrouilles maritimes littorales et des opérations de surveillance. Selon la Puissance administrante, un projet de loi est en cours d'élaboration pour créer une unité navale à plein temps, qui serait composée de soldats du Régiment et reprendrait pleinement à son compte ces fonctions.

VII. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

52. Le territoire est membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Communauté des Caraïbes et du Marché commun des Caraïbes et membre du Groupe d'action financière des Caraïbes, créé dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux. L'Agence du renseignement financier des Bermudes (Financial Intelligence Agency of Bermuda) est membre du Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers, et

l'Autorité monétaire du territoire est membre d'organismes internationaux et régionaux de réglementation financière, notamment l'Association internationale des contrôleurs d'assurances, l'Organisation internationale des commissions de valeurs et le Groupe des superviseurs des centres financiers internationaux. Les Bermudes jouent également un rôle de premier plan dans le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'OCDE, en tant que membre du groupe d'examen par les pairs. Le territoire est également membre de l'association de protection des tortues de mer Sea Turtle Conservancy, du Forum Caraïbes-États-Unis sur la coopération en matière de sécurité, de la Confédération syndicale internationale, de l'Organisation internationale de police criminelle et du Comité international olympique.

53. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, les Bermudes ont le statut de territoire d'outre-mer associé à l'Union européenne, mais ne font pas partie de celle-ci. D'après les informations figurant dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, les représentants du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer ont poursuivi leur dialogue sur les conséquences que la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne (connue sous le nom de « Brexit ») pourrait avoir sur les territoires. En outre, le Royaume-Uni a indiqué que l'un des objectifs clairs des négociations de sortie était de parvenir à un accord qui obtienne l'assentiment de l'ensemble des territoires du Royaume-Uni, et que tout serait mis en œuvre pour veiller à ce que la sécurité et la viabilité économique des territoires d'outre-mer soient préservées et, éventuellement, renforcées à l'issue du Brexit. Depuis janvier 2014, le territoire est lié par la Décision d'association outre-mer du Conseil de l'Union européenne datant de 2013, qui a notamment pour objectif de remplacer l'approche traditionnelle de coopération au développement par un partenariat réciproque favorisant le développement durable et encourageant les valeurs et normes de l'Union européenne dans le monde entier.

VIII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

54. Les faits nouveaux concernant le statut futur des Bermudes sont exposés dans la section I ci-dessus.

B. Position de la Puissance administrante

55. Le 9 octobre 2017, à la 8^e séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de décider s'il voulait demeurer britannique. Il a déclaré que ces territoires faisaient partie intégrante de la Grande-Bretagne mondiale et que le Royaume-Uni demeurait très attaché à leur sécurité et à leur prospérité, comme en témoignaient l'intervention qu'il avait menée aussitôt sur tous les plans pour faire face aux ravages causés par l'ouragan Irma dans certains territoires, et les efforts de relèvement en cours.

56. Le représentant du Royaume-Uni a ajouté que le Conseil ministériel conjoint était la principale instance de dialogue politique de haut niveau entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer. Le Royaume-Uni s'est engagé à prendre en compte les priorités des territoires d'outre-mer, y compris Gibraltar, dans les négociations menées pour quitter l'Union européenne. Le Conseil ministériel conjoint du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer chargé des négociations concernant l'Union européenne a été créé afin d'examiner les priorités des territoires et d'envisager de nouveaux domaines de collaboration. Le représentant du Royaume-Uni a ajouté que la responsabilité fondamentale du Gouvernement britannique au regard du droit international et de la Charte des Nations Unies était de veiller à la sécurité et à la bonne gouvernance de ses territoires d'outre-mer et de leurs populations.

57. Dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, le Gouvernement britannique et les dirigeants des territoires ont indiqué que le principe de l'égalité des droits des peuples et le droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes, inscrits dans la Charte des Nations Unies, s'appliquaient aux peuples des territoires d'outre-mer. Ils ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir le droit des peuples des territoires à disposer d'eux-mêmes, ce qui relevait de la responsabilité collective de l'ensemble du Gouvernement britannique. Ils se sont engagés à étudier les moyens qui permettraient aux territoires d'outre-mer de continuer à bénéficier de l'appui de la communauté internationale en cas de revendication de souveraineté contestée. Ils ont ajouté que le Royaume-Uni continuerait d'appuyer les demandes de retrait de la liste des territoires non autonomes présentées par les territoires dont les résidents permanents souhaitent ce retrait. Le Gouvernement britannique et les dirigeants des territoires d'outre-mer ont estimé que la structure fondamentale des relations prévues par la Constitution était appropriée, les pouvoirs étant dévolus dans toute la mesure possible aux gouvernements élus des territoires et le Royaume-Uni ne conservant que les pouvoirs dont il avait besoin pour s'acquitter de sa responsabilité souveraine. Ils sont également convenus qu'ils devaient continuer de s'intéresser à ces questions pour garantir l'efficacité et l'évolution des dispositions constitutionnelles et promouvoir ainsi les intérêts des territoires et du Royaume-Uni.

IX. Décisions prises par l'Assemblée générale

58. Le 7 décembre 2017, l'Assemblée générale a adopté la résolution [72/98](#) sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2017 ([A/72/23](#)) et l'examen qui en avait été fait par la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée :

a) A réaffirmé le droit inaliénable du peuple des Bermudes à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) A réaffirmé que, s'agissant de la décolonisation des Bermudes, le principe de l'autodétermination était incontournable et qu'il constituait aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;

c) A réaffirmé également qu'en fin de compte, c'était au peuple des Bermudes lui-même qu'il appartenait de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions pertinentes et, à cet égard, demandé à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et ses autres résolutions et décisions pertinentes ;

d) A souligné l'importance du rapport de la Commission pour l'indépendance des Bermudes de 2005, qui examinait de près les faits entourant l'indépendance, et continué de regretter que les plans d'organisation de réunions publiques et de présentation d'un livre vert à l'Assemblée puis d'un livre blanc exposant les propositions politiques en faveur de l'indépendance des Bermudes ne se soient pas encore concrétisés ;

e) A souligné également la nécessité, pour le bien du territoire, de renforcer davantage l'application des principes de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité dans les instances gouvernantes ;

f) A salué la décision prise en mars 2017 par la Puissance administrante d'appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes aux Bermudes ;

g) A prié la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et invité à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en faisait la demande ;

h) S'est félicité de la participation active des Bermudes aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

i) A encouragé le territoire à continuer de participer aux activités du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, notamment aux séminaires régionaux ;

j) A souligné qu'il importait que le Comité spécial soit informé des vues et des vœux du peuple des Bermudes et comprenne mieux leur situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre les Bermudes et leur puissance administrante ;

k) A demandé à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte relatives au développement de la capacité des Bermudes de s'administrer elles-mêmes, et encouragé la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans le territoire ;

l) A réaffirmé qu'en vertu de la Charte, il incombait à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et demandé à la Puissance administrante de s'employer activement à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible,

dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie de ce territoire ;

m) A pris en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligné qu'il importait de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engagé vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives, y compris de se servir du territoire comme paradis fiscal, qui vont à l'encontre des intérêts du peuple du territoire ;

n) A prié le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demandé de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de lui fournir une assistance en conformité avec leur règlement intérieur ;

o) A prié le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question des Bermudes et de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport à ce sujet ainsi que sur l'application de la présente résolution.

Annexe

Carte des Bermudes



Map No. 1423 Rev. 2 UNITED NATIONS
June 2016

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)